Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil d'Etat étend la démarche DECFO au secteur de la santé publique

La démarche de description des emplois et de classification des fonctions (DECFO), actuellement en cours au sein de l'administration cantonale, est étendue aux institutions sanitaires du secteur public, à savoir les Hospices-CHUV et les établissements affiliés. La décision du Conseil d'Etat vise à assurer une gestion équitable et harmonieuse des ressources humaines entre tous les services de l'Etat, d'une part, et au sein du groupe Hospices, d'autre part.

Cette extension de la démarche DECFO permettra de disposer d'une seule grille des fonctions pour l'ensemble des services de l'Etat, dont les Hospices-CHUV font partie, et au sein des institutions affiliées aux Hospices: l'Hôpital orthopédique de la Suisse romande, l'Hôpital de l'Enfance de Lausanne, l'Hôpital ophtalmique Jules Gonin, la Policlinique médicale universitaire (PMU), le Centre pluridisciplinaire d'oncologie (CePO) et l'Institut universitaire de santé au travail. Ces différents établissements appliquent en effet, par analogie, la grille de fonctions de l'Etat, puisque leurs relations reposent notamment sur le partage de certaines missions et de certains collaborateurs avec les Hospices-CHUV. C'est le cas par exemple du Département médico-chirurgical de pédiatrie du CHUV et de l'Hôpital de l'Enfance, du Service d'orthopédie et de traumatologie du CHUV et de l'Hôpital orthopédique, du Département de médecine du CHUV et de la PMU, etc.

Les travaux d'évaluation des fonctions sanitaires devraient en principe s'achever dans le courant 2004 pour se conformer au calendrier de la démarche DECFO en cours dans le reste de l'Administration depuis l'été 2001.

La démarche DECFO est pilotée par la délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines, complétée pour le volet sanitaire par le chef du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS). Sous l'angle opérationnel, son extension au secteur de la santé publique sera naturellement conduite par le Service de la santé publique (SSP), en étroite collaboration avec le Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV). Le

projet vise d'une part une définition rigoureuse des emplois et d'autre part une nouvelle classification des fonctions, afin de moderniser la gestion du personnel de l'Etat. La démarche technique d'évaluation des fonctions conduira à l'élaboration de la nouvelle grille des fonctions prévue par la Loi sur le personnel.

La question d'une éventuelle extension de la démarche DECFO au secteur sanitaire parapublic sera examinée ultérieurement par le Conseil d'Etat avec les partenaires concernés.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 19 novembre 2003

Mme Brigitte Martin-Béran, SSP, tél. 021 316 44 70